

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Article R. 122-3 du code de l'environnement

Intitulé du projet :

**RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE
DE PIC DE BOUVANTE (COMMUNE DE BOUVANTE)**

Compléments à la demande transmise à l'autorité environnementale

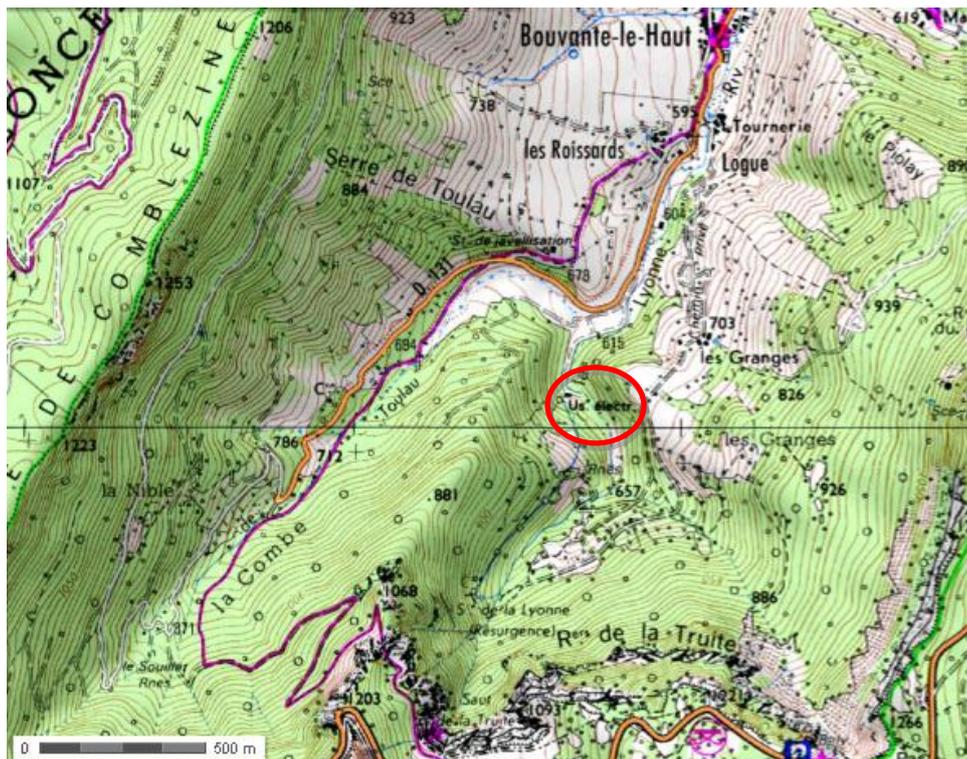
(n° 2018-ARA-DP-01254)

Rédaction : Virgile BENOIT, Hydro'Eco pour le compte de SARL Lyonne Vercors

DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT EXISTANT

Zone d'étude

La centrale hydroélectrique se trouve sur la commune de Bouvante au sud du lieu-dit Bouvante-le-Haut.



Localisation de la centrale (en rouge)

Description de l'exploitation

La centrale est équipée de deux turbines Pelton-Dumond. Les eaux turbinées sont prélevées à la résurgence de la Lyonne par une prise d'eau et acheminée à la centrale par une conduite forcée de diamètre 600 mm ayant une longueur de 860 m et une dénivelée de 132,2 m. Le débit d'équipement est de 600 l/s.

La puissance déclarée dans l'autorisation en cours est de 540 kW.

La restitution se fait dans le cours d'eau directement sous l'usine.

La prise d'eau fonctionne au fil de l'eau : il n'y a pas de retenue et d'éclusés. L'eau prélevée jusqu'à 600 l/s est détournée du cours d'eau, turbinés puis restitués au cours d'eau à l'aval de la centrale. La prise d'eau permet de maintenir un débit réservé dans le cours d'eau de 16 l/s (voir schéma des installations ci-après).

La centrale fonctionne et fonctionnerait toute l'année sauf lors des périodes très sèches où le débit est alors inférieur au débit réservé.

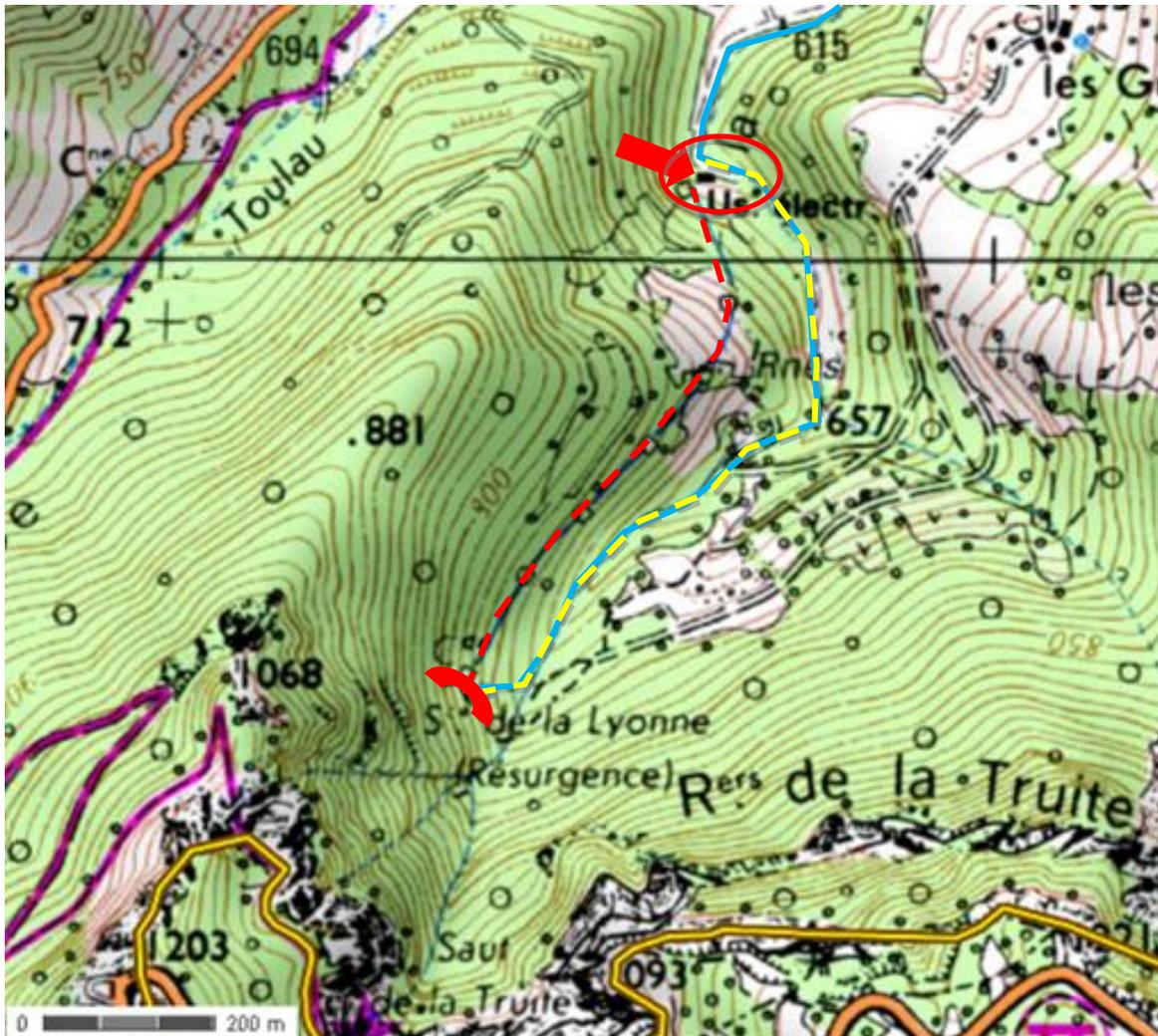
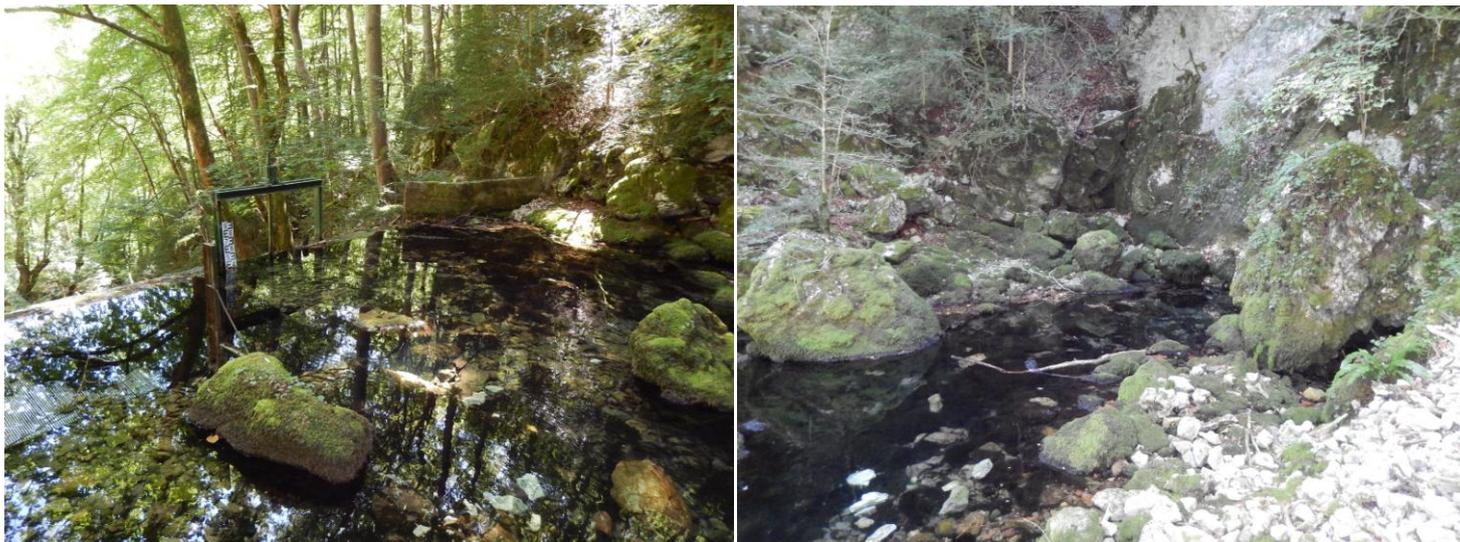
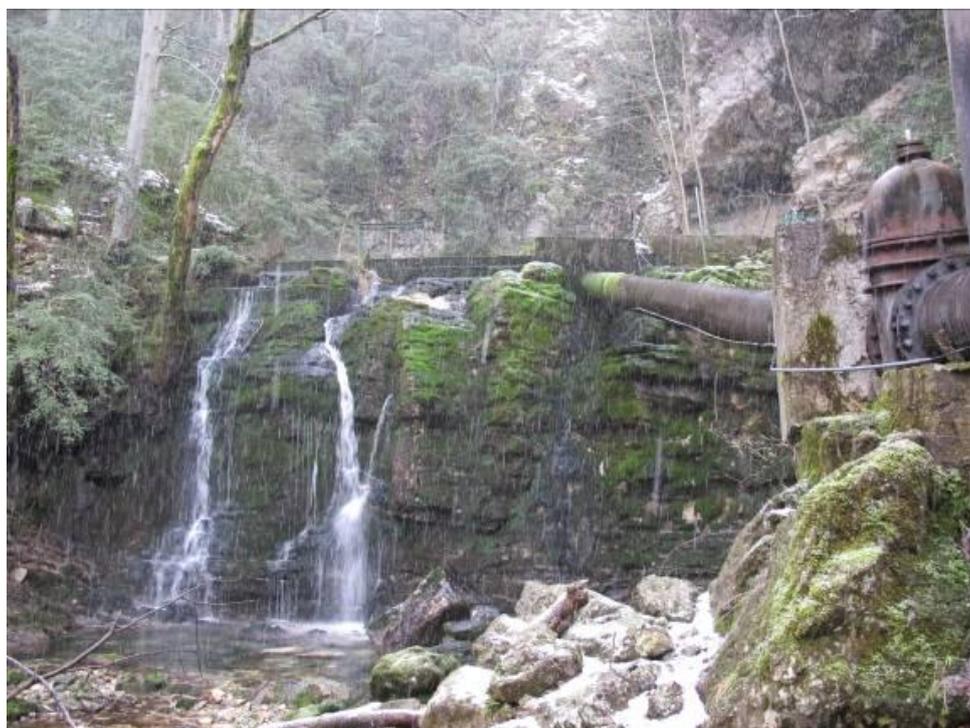


Schéma des installations de la centrale (en rouge :  = prise d'eau ;  = dérivation ;  = restitution ;  = usine ;  = cours d'eau court-circuité)

Reportage photographique :



Résurgence de la Lyonne avec la prise d'eau (📷)



Vue à l'aval de la prise d'eau (📷)



Dérivation par conduite forcée (- - -)



Arrivée à l'usine (O)



Restitution sous l'usine (→)